



*Signataire : Patricia Bidaux*

*Date de dépôt : 29 janvier 2024*

## **Question écrite urgente**

**Infirmières et infirmiers indépendants : quel rôle et quel suivi ?**

### **Exposé des motifs**

Notre canton est riche de sa diversité de services. L'évolution du rôle des infirmières et infirmiers démontre la volonté pour certains professionnels de procéder à une transition vers le travail indépendant. Les normes de pratique, la responsabilité et le contrôle de la qualité des soins, ainsi que l'impact de ces changements sur les soins de santé face à une population vieillissante sont importants.

#### ***Transition vers le travail indépendant :***

De plus en plus d'infirmières et infirmiers choisissent de quitter les institutions pour travailler en tant qu'indépendants. Cette tendance est due principalement à la fatigue engendrée par la charge de travail en institution et à la motivation de pratiquer de manière libérale. Cette évolution peut offrir plus de flexibilité et d'autonomie aux soignants, mais elle comporte également des défis en termes d'organisation et de gestion de la pratique.

#### ***Uniformité des normes de pratique :***

Il est crucial que les soins infirmiers, quel que soit le statut de l'infirmière ou de l'infirmier (institutionnel ou indépendant), répondent aux normes professionnelles actuelles. Ceci garantit que la population reçoit des soins de qualité et cohérents. De plus, le traitement des soignants ne devrait pas dépendre de leur statut, et un traitement équitable est essentiel pour maintenir des normes élevées dans la profession.

### ***Responsabilité et qualité des soins :***

Les infirmières et infirmiers libéraux ont une grande responsabilité en termes de prestation de soins. Leur travail doit être exemplaire et soumis à un contrôle rigoureux pour assurer la qualité des soins. Les prestations de soins, quel que soit le fournisseur, méritent d'être contrôlées pour garantir la sécurité et l'efficacité des traitements.

### ***Contrôle des institutions et des structures intermédiaires :***

Les institutions bénéficient de contrôles sur leurs pratiques (par exemple, via le GRESI), tout comme les infirmières et infirmiers affiliés à des structures intermédiaires (comme la Coopérative de soins infirmiers). Ces contrôles assurent que la qualité des prestations fournies répond aux normes établies, avec un suivi de la facturation effectué par les organisations responsables.

### ***Avantages des infirmières et infirmiers indépendants sur le marché des soins de santé :***

Les infirmières et infirmiers indépendants motivés, bien formés et répondant aux critères exigés peuvent apporter une valeur ajoutée sur un marché de la santé où la demande est croissante, notamment avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers. Cependant, pour que leur contribution soit efficace, il est important qu'ils soient correctement répertoriés et suivis par des services dédiés. La bonne gestion et le suivi de ces professionnels indépendants sont cruciaux pour maintenir des standards de qualité élevés et répondre efficacement aux besoins croissants en soins de santé.

En résumé, la tendance croissante des infirmières et infirmiers à se tourner vers le travail indépendant présente des avantages et des défis significatifs. Il est essentiel de garantir que tous les professionnels, qu'ils soient en institution ou indépendants, adhèrent aux mêmes normes élevées de pratique. Cela nécessite un cadre de contrôle et de suivi adapté, garantissant la qualité et l'efficacité des soins. De plus, avec le vieillissement de la population, notamment des baby-boomers, la demande pour des soins infirmiers de qualité va s'accroître, mettant en évidence la nécessité d'une gestion efficace des ressources humaines dans le secteur de la santé.

Considérant

- l'accès facilité au statut d'indépendant pour les infirmières et les infirmiers,

mes questions sont les suivantes :

1. *Selon quels critères l'inscription comme infirmière ou infirmier indépendant est-elle validée ?*
2. *Des statistiques sur le nombre d'infirmières et infirmiers inscrits comme indépendants sont-elles tenues ?*
3. *Quelle part du marché représentent-ils aujourd'hui ?*
4. *Les infirmières et infirmiers indépendants sont-ils intégrés à la planification cantonale des soins ? Sinon, pourquoi ?*
5. *Selon quel cahier des charges ont lieu les contrôles des infirmières et infirmiers indépendants ? Particulièrement concernant :*
  - a. *la qualité des soins dispensés ;*
  - b. *la formation continue ;*
  - c. *la tarification, facturation (dont le nombre d'heures).*

Que le Conseil d'Etat soit remercié des réponses qu'il apportera.